

diagnostique énergétique

Par Crevette38, le 25/11/2020 à 16:08

Bonjour,

J'ai été récemment mutée dans une nouvelle région. J'ai le bail de mon ancien appartement qui court jusqu'à début décembre.

La propriétaire veut absolument réaliser un diagnostique afin de relouer l'appartement, malheureusement je ne peux me rendre disponible dans la semaine (je travaille à 300 km dudit logement et je loge sur place).

L'agence de diagnostique m'a déja contacté à deux reprises, je leur ai expliqué ma situation et m'ont affirmé que ce n'était pas un souci et qu'ils en référaient au propriétaire.

Dans la foulée la propriétaire me contacte pour au moins avoir les clefs.

Quels sont mes obligations dans ce cas ? Dois-je me rendre disponible ? Dois- remettre un double des clefs au diagnostiqueur ? Le propriétaire peut-il attendre la fin du bail ?

Je vous remercie par avance de votre aide.

virginie.

Par Crevette38, le 27/11/2020 à 15:53

Merci beaucoup pour votre réponse.

Connaissant maintenant les limites légales je vais mieux appréhender la suite du déménagement.

Encore merci.